

CS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-178 DU 08 AVRIL 1999

portant nomination de monsieur Ibouraïma
ZOUMAROU en qualité de sous-préfet de
Pèrèrè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n°97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de
l'administration territoriale ;

SUR proposition du ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de
l'administration territoriale ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 10 mars 1999 ;

DECRETE :

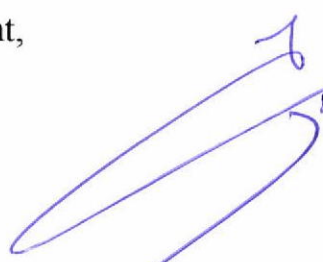
Article 1er.- Monsieur Ibouraïma ZOUMAROU est nommé sous-préfet de
Pèrèrè.

.../...

Article 2.- Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 08 Avril 1999

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,



Daniel TAWEMA.-

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MISAT 4 MF 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV 5 SPD 2
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-